New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Garderie Mini-Sol Inc.		Le 05 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie Mini-Sol Inc.		2000379
Adresse		**Numéro de téléphone**
63 rue Laplante E Petit-Rocher NB E8J 1H4		(506) 783-9814
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps partiel	50	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite le ratio est respecté.
- À la suite de la vérification de cinq dossiers d'employés, il a été constaté que tous les dossiers contenaient les vérifications et la documentation requises.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement et ou une demande d'exemption fut faite pour cette règlementation.
- Les exercices d'évacuation en cas d'incendie se doivent d'être menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée.
- Les effets personnels de chaque enfant sont rangés séparément pour son usage exclusif, sont d'accès facile et portent une étiquette à son nom.
- Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants.
- Observations:
- Les enfants sont arrivés de l'école, se sont lavé les mains, ont pris leur collation et ont participé aux jeux libres. Par la suite, ils sont allés jouer à l'extérieur. L'accueil des parents a également été observé.
- Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin — Le 05 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Joanne Lanteigne — Le 05 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"